



## LIVRE DES RÈGLEMENTS

Janvier 2016



## Message du président

À tous nos membres,

En vous impliquant dans l'Association du Hockey Mineur de Brossard (A.H.M.B.) vous devrez comprendre l'importance du rôle que vous avez accepté de remplir.

Vous devrez continuellement avoir à l'esprit le bien des jeunes que vous aurez sous votre responsabilité.

L'enseignement technique autant que moral devrait se faire par un comportement sérieux.

Je vous souhaite la meilleure des saisons et si ces quelques directives sont mises en pratique, vous aurez atteint les buts que l'A.H.M.B. s'est fixés pour les années à venir.

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A.H.M. Brossard

## Processus électoral

---

Président	Années impaires
Vice-président	Années paires
Secrétaire	Années impaires
Vice-président entraîneurs	Une année
Vice-président hockey	Une année
Vice-président arbitres	Une année

## Postes nommés par le conseil d'administration

---

- Directeur pré-novice
- Directeur novice
- Directeur atome
- Directeur peewee
- Directeur bantam
- Directeur midget
- Directeur junior
- Registraire – publiciste
- Répartiteur des marqueurs-arbitres
- Responsable compétition (2 délégués)
- Responsable informatique
- Responsable m.a.h.g.(dir.tech.)
- Directeur technique

# TABLE DES MATIERES

Message du Président	1
Composition du Conseil d'Administration	2
Table des Matières	3
Mandat du Conseil d'Administration	4
Directeurs	5
Entraîneurs	6
Joueurs	8
Joutes	9
Officiels – Arbitres	10
Feuille de pointage	11
Discipline	12
Généralités	15
Tournois	16
Chandails	18
Mésentente	18
Trousse de premiers soins	18
Formulaire officielle de prêt d'équipement	19
Libération d'un joueur	20
Feuille de pointage	22
Liste des tournois	23
Règlement d'équipes 2015-16	24
Rapport d'entraîneur	26

# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**B01** Le C.A. se compose de 15 personnes, dont (5) sont élues lors de l'assemblée Générale et (1) lors de l'Assemblée Générale des Arbitres. Cette personne peut être nommée par la Région Richelieu.

---

**B02** Les membres élus, du Conseil d'Administration sont désignés aux postes suivants:

- Président
- Vice-Président Administration
- Secrétaire
- Vice-Président Entraîneurs
- Vice-Président Hockey
- Vice-Président Arbitres

---

**B03** Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre des personnes ressources et les rémunérer.

---

**B04** Le Conseil d'administration verra à nommer des personnes afin de combler les postes suivants:

Directeur Pré-Novice

Directeur Novice

Directeur Atome

Directeur PeeWee

Directeur Bantam

Directeur Midget -Junior

Registraire - Publiciste

Répartiteur des Marqueurs - Arbitres

Responsable M.A.H.G. 1-2-3-4

Responsable Informatique

Responsable Compétition (2 Délégués)

---

## LE DIRECTEUR

- B11** Le directeur de division est responsable de l'organisation et du bon fonctionnement de toutes les équipes de sa division.
- 
- B12** Sa tâche principale est de s'assurer que les équipes soient formées et balancées de manière juste et équitable dans chaque catégorie et classe afin que tous les joueurs participent le plus possible.  
Nous retrouvons différentes catégories à Brossard.
- 
- B13** ÉQUIPES (4-5-6-7-8) et (9-10 ans)  
Les méthodes d'enseignement des programmes M.A.H.G. & P.I.J.E. sont retenues afin de standardiser les enseignements donnés à ce groupe d'âge sous la supervision d'un responsable.
- 
- B14** ÉQUIPES A - B - C.  
Ce groupe évolue contre des équipes des villes environnantes de la région dans une Ligue reconnue par la Région Richelieu.
- 
- B15** ÉQUIPES AA - BB - CC.  
De plus, certains joueurs sont sélectionnés afin d'évoluer dans un regroupement reconnu par la Région Richelieu afin d'évoluer dans des équipes de développement.
- 
- B16** Tout joueur sera susceptible de changer d'équipe suivant le début de la saison régulière (Cédules) afin de balancer les équipes ou pour des cas particuliers.
- 
- B17** Tout joueur ou parents qui refuseraient de se conformer seraient suspendus pour la balance de la saison.
- 
- B18** Il doit voir à régler toute plainte de parents ou entraîneurs et en informer le Vice-Président Hockey par courriel immédiatement.
-

## L'ENTRAÎNEUR

**B20** Pour être admissible à agir à titre d'entraîneur, l'entraîneur-chef et au moins un(1) entraîneur-adjoint doivent être accrédité du niveau minimal requis.  
Au niveau Novice, la carte d'Instructeur M.A.H.G. est reconnue, mais le membre devra être en règle.

HOCKEY QUÉBEC (Art. 3.2.1 - 3.2.2. - 3.8)

### **Pré-Novice et Novice**

1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-initiation

1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-initiation

### **Atome**

1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-récréation

1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-récréation

### **Pee-wee à Senior**

1 entraîneur-chef : formation Entraîneur-récréation

1 entraîneur-adjoint : formation Entraîneur-récréation

Autres entraîneurs-adjoints : recommandés Entraîneur-récréation.

### **Qualification classe double lettre**

1 entraîneur-chef : formation Introduction à la compétition 1

1 entraîneur-adjoint : formation Introduction à la compétition 1

### **Respect et Sport**

Les membres faisant partie des catégories suivantes doivent obligatoirement suivre la formation en ligne « Respect et sport » afin d'obtenir leur accréditation.

- Tous les nouveaux entraîneurs initiation
- Tous les nouveaux entraîneurs récréation
- Tous les nouveaux entraîneurs introduction à la compétition 1

---

**B21** Les entraîneurs Simple-Lettre (A-B-C) sont choisis par le Directeur de division avec l'aide du V-Président Hockey et du V-Président Entraîneurs.

---

**B22** Les entraîneurs doivent être au vestiaire au moins 40 minutes avant le début de la joute.

---

**B23** Les entraîneurs doivent s'assurer que les joueurs participent aussi fréquemment les uns que les autres durant la joute sans discrimination de leur talent. Les 5 dernières minutes d'un match est à la discrétion de l'entraîneur-chef.

---

**B24** Les entraîneurs doivent remettre aux joueurs tous les documents, tel que: Noms et Numéros de téléphone des Adjoints et Gérant de l'équipe, calendrier des joutes et des pratiques, communiqués, chandails, etc...

L'entraîneur-chef est responsable des chandails et autres équipements qui lui sont confiés, et il devra avec l'aide de son gérant les remettre à son directeur, immédiatement après la dernière joute des éliminatoires.

---

**B25** L'entraîneur-chef est responsable de la discipline et du bon fonctionnement de son équipe en tout temps.

---

**B26** Lorsqu'une pratique ou joute est cédulée, l'entraîneur-chef doit être présent ou y déléguer un/ou ses adjoints.

---

**B27** Tout entraîneur doit s'abstenir de critiquer les officiels, le Conseil d'Administration ou un autre membre.  
Le formulaire "Rapport d'Entraîneur", s'il y a lieu doit servir à cette fin. Tout Manquement à cette règle pourra entraîner son renvoi de l' A.H.M.B.

---

**B28** L'entraîneur-chef et ses adjoints doivent s'assurer qu'aucun joueur ainsi qu'eux-mêmes n'utilisent leur cellulaire aux autres dans le vestiaire.

---

**B29** L'entraîneur-chef avec l'aide du gérant doit voir à régler toute plainte de parents ou autres, et en informer le Vice-Président Hockey par courriel immédiatement.

---

## LES JOUEURS

**B31** Aucun cellulaire ou autres n'est accepté dans le vestiaire avant et après un match ou pratique. L'entraîneur-chef et ses adjoints doivent s'assurer qu'aucun joueur ainsi qu'eux-mêmes, n'utilisent leur cellulaires ou autres dans le vestiaire.

**B32** Un joueur ne peut prendre part à une joute après le début du calendrier régulier, sans être enregistré et approuvé sur le :  
"FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE ".

**B33** Tous les joueurs doivent être au vestiaire au MOINS 30 MINUTES AVANT LE DÉBUT DE LA JOUTE. (Classe A-B-C)

**B34** Tout joueur qui s'absente d'une joute cédulée, d'une pratique, ou d'une Hors-concours cédulée sans raison valable peut-être suspendu par son entraîneur-chef, après en avoir eu l'accord son directeur de catégorie. Tout joueur devra aviser à l'avance son entraîneur de son absence et en donner la raison. Tout joueur est responsable de son transport.

**B35** Un joueur ne doit pas critiquer une décision rendue par les arbitres.

**B36** Tout joueur doit savoir que la violence ne sera tolérée durant les joutes ou pratiques, dans les corridors ou les vestiaires, sous peine de suspension et/ou renvoi.

**B37** Tout joueur ou équipe doit obligatoirement utiliser les chandails que son Association met à sa disposition et ce, pour toutes les joutes régulières et/ou hors-concours et/ou tournois.  
DE PLUS, LE CHANDAIL DE JOUTE NE DEVRA PAS ÊTRE PORTÉ LORS DE PRATIQUE OU AUTRE POUR AUCUNE CONSIDÉRATION.

**B38** TOUT JOUEUR DOIT PORTER L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE SUIVANT:

JOUEUR	GARDIEN
Protecteur bucal	N / A
Casque protecteur approuvé	Casque protecteur approuvé
Protecteur facial complet	Protecteur facial complet
Protège-Cou & Coude	Protège-Cou & Coude
Épaulières	Plastron-Épaulières
Gants de joueurs	Mitaines de Gardien
Culotte protectrice	Culotte de Gardien

## DURÉE DES JOUTES

<b>B41</b>	Novice	A – B - C	50 minutes
	Atome	A – B - C	50 minutes
	Peewee	A – B - C	50 minutes
	Bantam	A – B	1h20
	Midget	A – B	1h20
	Novice	A – B	1h20
	Atome	BB - CC	1h20 – A finir selon le règlement
	Peewee	BB - CC	1h20 – A finir selon le règlement
	Bantam	BB - CC	1h20 – A finir selon le règlement
	Midget	AA - BB	1h20 – A finir selon le règlement

---

**B42** Le directeur ou son adjoint identifié pourrait déterminer de la fin d'une joute et en avertir toutes les personnes impliquées, et ce, avant le début de la joute.

---

**B43** Les joutes devront débuter à l'heure cédulée, à moins de circonstances incontrôlables.

---

**B44** Les équipes, après la période de réchauffement devront se rendre à leur banc respectif, et les gardiens débiteront la joute devant le filet le plus près de leur équipe respective.  
L'équipe "visiteur" doit obligatoirement utilisée les chambres 13 ou 14  
L'équipe "receveur" doit obligatoirement utilisée les chambres 15 ou 16 à moins d'avis contraire du responsable de l'aréna à Brossard.

---

**B45** Toute équipe doit se présenter sur la patinoire avec au moins 8 joueurs en uniforme PLUS un (1) gardien de but, à défaut de quoi l'équipe fautive perd la joute. (Classes A - B - C)

---

**B46** Advenant que le minimum de joueurs ne soit pas respecté, l'heure ainsi cédulée pourra servir à une joute hors-concours en divisant les joueurs si les entraîneurs des équipes concernées sont d'accord. Les arbitres pourraient accepter d'officier cette joute.  
Sinon l'équipe locale pourra faire une pratique.

---

**B47** A la fin de la joute, l'équipe "visiteur" sera la première à quitter la patinoire. L'équipe "receveur" attendra que tous les joueurs adverses soient sortis avant de procéder vers la SORTIE, si la même SORTIE est utilisée.

---

## OFFICIELS – ARBITRES

- B50** Les arbitres sont responsables de veiller au bon déroulement de la joute et au respect de l'application des règles de jeu, et ce, en toute impartialité.
- 
- B51** Les juges de lignes, s'il y a lieu, assistent l'arbitre durant la joute.
- 
- B52** L'arbitre a l'autorité complète et sa décision sera finale durant la joute.
- 
- B53** Aucune joute ne pourrait avoir lieu sans arbitre il est donc, primordial qu'ils soient à l'aréna au moins 20 Minutes avant l'heure cédulée.
- 
- B54** Les arbitres devront être les premiers sur la patinoire, soit exactement à l'heure cédulée sous peine de sanction.
- 
- B55** Le temps des joutes étant limité, les arbitres doivent s'assurer que les joutes débutent selon les règles et qu'il n'y ait pas de perte de temps, entre les périodes, enjoignant les gardiens de but à se rendre immédiatement devant leur filet respectif.
- 
- B56** Si les entraîneurs demandent des explications, elles devront être brèves et limitées et les réponses devront être brèves et limitées.
- 
- B57** A la fin de la joute, les arbitres doivent s'assurer que l'équipe "visiteur" quitte la patinoire en premier, ensuite sortir eux-mêmes de la patinoire avant l'équipe "receveur".  
VISITEUR      ARBITRES      RECEVEUR
- 
- B58** Les marqueurs - Chronomètres voient au bon déroulement de la joute, vérifiant la feuille de pointage, s'assurant que le nombre de joueurs indiqués correspond au nombre de joueur au banc, avec l'aide de l'arbitre en charge. La même vérification est faite pour les entraîneurs De plus, ils doivent utiliser le micro pour annoncer à chaque joute :  
Souhaiter la bienvenue aux spectateurs, ainsi que la ligue - la catégorie - La classe - Les équipes - buts - assistes – pénalités
- 
- B59** LES ARBITRES, MARQUEURS-CHRONOMÈTRES DOIVENT OBLIGATOIREMENT, OFFICIER LES JOUTES AUXQUELLES ILS ONT ÉTÉ CÉDULÉES.
-

# FEUILLE DE POINTAGE

## Ou feuille d'alignement

- B61** L'équipe "visiteur" vérifie ou inscrit tous les noms de ses joueurs en lettre moulées et en ordre numérique croissant. (Gardiens en premier)
- 
- B62** La feuille d'Alignement ou la feuille de pointage doit être signée par l'entraîneur-Chef des équipes concernées après vérification et remise au marqueur.
- 
- B63** Les noms de tous les entraîneurs derrière le banc, doivent être approuvés et enregistrés à son Association et inscrits sur la feuille de pointage.
- 
- B64** L'entraîneur-chef des équipes en cause doivent remettre les formulaires appropriés au marqueur 10 minutes avant le début de la joute.
- 
- B65** Selon les règlements des différentes ligues, si une feuille d'alignement est utilisée pour la joute, chaque équipe doit remettre ces dites feuilles au marqueur 20 minutes avant la joute.
- 
- B66** Si le nom d'un joueur est inscrit sur la feuille de pointage et qu'il n'est pas présent au début de la joute, il pourra prendre part à la joute.  
CODE DE DISCIPLINE HOCKEY QUÉBEC (Art. 7.5)
- 
- B67** A = Deux ( 2 ) minutes  
A1 ou A4 = Deux (2) minutes + vestiaire + AVEC SUSPENSION  
B = Cinq (5) minutes AVEC SUSPENSION.  
C = Dix (10) minutes + vestiaire SANS SUSPENSION.  
D = EXPULSION + SUSPENSION  
E = EXPULSION + SUSPENSION 3 MATCHS MINIMUM.
-

## DISCIPLINE

### Règlements principaux du jeu

**B70** Dans les divisions Novice Junior A - B - C et Atome BB/CC - Pee wee AA/BB/CC: La mise en échec est interdite. une pénalité mineure sera imposée.

---

**B71** Tout joueur qui immobilise la rondelle le long de la rampe pourra se voir imposé une pénalité mineure.

---

**B72** Lorsque des pénalités mineures sont imposées à des joueurs de chaque équipe, les 2 équipes continueront à jouer à 5 contre 5 mais les joueurs fautifs devront rester au banc des pénalités.

---

**B73** Tout joueur se méritant une pénalité majeure (Code B + D doit se retirer au vestiaire pour le reste de la joute et il sera suspendu pour au moins 1 joute.

---

**B74** Tout joueur qui reçoit une pénalité majeure pour bataille est expulsé et suspendu la prochaine joute minimum.  
(En aviser le directeur de catégorie immédiatement)  
Tout joueur qui reçoit une pénalité suivante: A 1 ou A 4 est suspendu pour au moins les deux (2) joutes suivantes.

---

**B75** Tout joueur qui se mérite une pénalité (Code D), est suspendu pour au moins la prochaine joute.

---

**B76** IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF DE L'ÉQUIPE DE VOIR, À CE QUE LES SUSPENSIONS SOIENT FAITES. EN CAS DE DOUTE, S'INFORMER AU RESPONSABLE DE SA DIVISION.

---

**B77** Aucune joute Hors-Concours ne sera pas considérée pour réduire une suspension.

---

**B78** Tout membre ou joueur n'ayant pas complété sa suspension avant la fin de la saison, devra compléter sa suspension au début de la saison suivante à la première joute de la saison régulière.

---

## Pénalité de match (lettre E)

- B79** Les pénalités suivantes entraînent une suspension de 3 joutes minimum à la première infraction. À la deuxième infraction, le cas est référé au Comité de Discipline: CODE E
1. Tentative de blesser
  2. Six (6) pouces
  3. Darder
  4. Mordre
  5. Coup de tête
  6. Coup de patin
  7. Cracher
  8. Tirer le casque protecteur
  9. Tirer la masque facial
  10. Tirer la mentonnière
  11. Tirer les cheveux
  12. Molester un officiel = exception Voir B-74

---

**B80** Toute pénalité de match pour avoir molesté ou tenté de molester un officiel ou juge de ligne) entraîne automatiquement une suspension d'un (1) match, de plus, telle suspension sera référée au Comité de Discipline Régional pour étude et sanction additionnel s'il y a lieu. Lorsque la suspension aura été servie, le membre concerné, recouvrera son statut jusqu'à ce que son cas soit étudié et sanctionné.

---

**B81** Un joueur ne peut utiliser son privilège de joueur affilié pour purger sa suspension, À moins que son équipe régulière soit éliminée.

---

**B82** De plus, il ne pourra pas jouer comme joueur affilié tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas purger celle-ci.

---

## Tableau des sanctions

Pour fin d'application des règlements:

7.5.6 Tableau des sanctions

Pour fins d'application des règlements :

7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4, 7.5.5 et 7.5.7 le tableau suivant permet de déterminer les sanctions à servir.

OFFENSES ET SANCTIONS

### Expulsions

---

**B83** Un entraîneur expulsé d'une joute doit subir les suspensions suivantes:

1ère offense: = 2 Joutes + C. D.

2ème offense: = 2 Joutes + C. D.

---

### Enregistrement des suspensions

---

**B84** Toute Association doit acheminer à l'exécutif de sa région toute sanction excédant la saison.

---

**B85** Toute suspension imposée suite à une joute doit être servie lors de la joute régulière et/ou séries éliminatoires et/ou tournois et/ou championnats provinciaux ou régionaux venant immédiatement après sa suspension.

---

## GÉNÉRALITÉS

L'enregistrement d'un joueur, demeure en force jusqu'au 1er. Juillet qui suit la saison.

**A** Tout membre, doit en toute circonstance avoir une attitude obligeante et modérée, il doit respecter les autres membres ainsi que tous et chacun des règlements auxquels il a souscrits en acceptant de devenir membre.

---

**B** Il est interdit à un membre d'attaquer, de molester, frapper ou molester, frapper ou injurier un autre membre.

---

**C** Il est interdit à un membre de faire de l'insubordination envers un autre membre qui a autorité sur lui sous peine de suspension et/ou expulsion.

---

**D** Tout membre étant suspendu ne peut, tant et aussi longtemps qu'il aussi longtemps qu'il n'a pas complété sa suspension, intervenir et/ou participer directement ou indirectement aux activités (joutes) ou à l'Administration de son Association.

---

**E** Tout entraîneur, Adjoint, Gérant ou Soigneur qui sera expulsé lors d'une joute de saison régulière ou de Tournoi, se verra imposer 1 joute additionnelle par son Association, (A.H.M.B) lors de sa seconde infraction De plus, le comité de discipline sera informé de chaque expulsion.

---

Il est interdit à tout membre de participer à la production ou de se servir d'un faux document sans le dénoncer.

# TOURNOIS

Une équipe qui désire participer à un tournoi doit compléter les formulaires à cet effet.

Pour participer à un tournoi une équipe doit avoir la permission de son association.

Aucun tournoi ne peut empêcher un joueur affilié de participer à une joute, si l'équipe prouve l'éligibilité du joueur concerné.

Un maximum de 4 tournois par équipe est permis, à moins de directives contraire de Hockey-Québec et / ou la Région Richelieu et / ou Ligue. Catégorie Pee wee - Bantam - Midget - Junior

## Championnat régional

Dans chaque division et classe, une équipe de la ligue pourra représenter sa ligue aux championnats régionaux

En tout temps, l'équipe qui désire faire évoluer un joueur apparaissant sur sa liste de réserve doit s'assurer :

- 1- Que ce joueur soit sur sa liste de réserve approuvée.
- 2- Obtenir la permission de l'équipe du joueur affilié.
- 3- Indiquer les lettres J.A. sur la feuille de pointage

POSSIBILITÉ DE SUSPENSION L'ENTRAÎNEUR FAUTIF  
→ POSSIBILITÉ DE PERDRE LA JOUTE APRÈS ENQUÊTE

(REG : HOCKEY QUÉBEC)

Avant que le joueur affilié soit surclassé pour son équipe affilié, il doit être accepté par le registraire et le Directeur de sa catégorie en obtenant une permission écrite.

Pour fin d'application de ce règlement, un joueur peut évoluer pour son équipe affilié si les règlements B-101 et B-102 sont respectés et ce jusqu'au 10 Janvier. Après cette date, aucun joueur ne peut évoluer plus de 5 joutes comme joueur affilié sans changer son statut.

(VOIR EXCEPTION PRÉ-NOVICE / NOVICE & ATOME)

13.2.1 TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ pour joueurs affiliés et pour liste de réserve (pré-novice à senior 18 ans et plus)

N.B.: Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite. (Réf. Article 5.6.2)

**A.H.M.Brossard**

**Formule officielle de joueurs réguliers**

FORMULAIRE T-111

## CHANDAILS

Si le joueur avait choisi de mettre son nom à l'arrière du chandail, il devra l'enlever avant la dernière joute des séries éliminatoires.

Lors de la dernière joute, l'entraîneur-Chef devra OBLIGATOIREMENT RÉCUPÉRER TOUS LES CHANDAILS QUE L'A.H.M.B. lui a remis en début de saison, même si le nom du joueur n'a pas été enlevé et remettre tous les chandails à son directeur.

## Fond d'équipe

Aucun montant monétaire de plus de \$ 200.00 ne pourra être exigé aux parents, sans l'approbation au préalable du C.A. du Hockey Mineur de Brossard.

## Veston

Le veston devra être de couleur Noir en priorité avec Écusson (s) Rouge et / ou Jaune, afin que le sigle de l'A.H.M. Brossard soit utilisé.

## MÉSENTENTE

Si un entraîneur, instructeur, joueur ou parent ayant une mésentente avec un responsable ou autre et que ces personnes ne parviennent pas à s'entendre, il ou elle pourra communiquer avec le Vice-Président Hockey et s'il ne peut régler le problème, le Président devra en être informé par les personnes impliquées.

## TROUSSE DE PREMIERS SOINS

### Hockey Québec art. 13.7

- 1 trousse
- 1 rouleau de ruban athlétique
- 2 bandages triangulaires
- 1 sac de coton-tige stérile
- 1 boîte de pansements pour le bout des doigts
- 1 boîte de sparadrap
- 10 compresses stériles
- 10 gazes 4po x 4po
- 4 sacs de plastique Ziploc
- 1 paire de ciseaux
- 5 paires de gants de protection
- 1 assainisseur de mains
- 1 carnet et stylo
- 1 masque de poche
- Accès à de la glace pour les blessures aux tissus mous
- Une petite couverture (si le joueur doit demeurer sur la glace longtemps)

**A.H.M.Brossard**

**Formule officielle de prêt d'équipement**



# FEUILLE DE POINTAGE

FORMULAIRE T - 112

## LISTE DES TOURNOIS

Voir site officiel du hockey mineur de Brossard

[www.ahmbrossard.com](http://www.ahmbrossard.com)

Voir site officiel du hockey Québec

Voir onglet --- Tournois

## BROSSARD - Règlements d'équipes

### ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROSSARD

**T**ous les renseignements remis aux directeurs, pour le bon fonctionnement de sa catégorie soit : NOMS - PRÉNOMS - ADRESSES - DATE DE NAISSANCE - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE - COURRIELS, ETC... ne doit pas servir autrement que dans le cadre des activités des équipes de sa catégorie. Toutes les autres informations reçus par erreur ne les concernant pas, doivent être détruites immédiatement et ne pas être remises à quiconque.

Les entraîneurs doivent être le plus discret possible concernant les informations personnelles des joueurs sous son contrôle. Tous autres renseignements ne les concernant pas pour le bon fonctionnement de son équipe, devront être remis immédiatement à son directeur de catégorie et ne pas être divulgués à personne.

L'entraîneur-chef doit s'assurer que les prévisions budgétaires du fond d'équipe soient remises aux parents, et être accepté par eux. Une fois accepté, le fond d'équipe doit servir pour le bien des joueurs, à moins qu'il en soit décidé autrement lors d'une réunion de parents. De plus il doit s'assurer que les responsables du fonds d'équipe n'aient aucun lien entre eux. Un bilan financier des revenus et dépenses doit être remis au moins 2 fois par saison, dont un à la fin de la saison et les argents restant retournés immédiatement aux parents de l'équipe.

L'A.H.M.B. a statué que le montant maximum pour une cotisation au fond d'équipe par joueur, est de 200 \$. Tout autre montant qui pourrait être exigé par la suite devra être approuvé par le directeur et le C.A.

La demande devra spécifier la raison de ce montant en surplus. Ceci inclut toutes autres contributions des parents (Vente de billets qui demanderait un déboursé des parents).

## Responsable - horaire

Il est responsable de la préparation des différentes cédulas de joute, des horaires de pratique, des cancellations et reprises de joute avec les différentes ligues et associations.

## Responsable - équipement

Il est responsable de l'inventaire des équipements et faire les demandes nécessaires pour le renouvellement des équipements.

## Responsable - site web

Il est responsable de la mise en page du site, et de faire un suivi régulièrement et il doit être en étroite collaboration le président et le C.A.

C.A. Association du Hockey Mineur de Brossard

# RAPPORT D'ENTRAÎNEUR

Date :

---

Sujet :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---